

sauvegardés» et qu'aucune disposition du traité ne modifierait les ententes déjà conclues à Terre-Neuve entre les États-Unis et le Canada conformément aux recommandations soumises aux deux gouvernements par la Commission permanente canado-américaine de défense. Enfin, lorsque Terre-Neuve devait être consultée aux termes du traité, le gouvernement canadien aurait le droit de participer aux réunions au même titre que le gouvernement de Terre-Neuve. Du point de vue juridique, le protocole était probablement moins satisfaisant que les amendements au texte du traité—s'il avait été possible d'obtenir de tels amendements—mais du moins il servait à restreindre une interprétation trop libérale du traité en faveur des autorités militaires des États-Unis.

Il était évident que les inquiétudes du Canada quant à l'intervention américaine à Terre-Neuve étaient fondées. Avant que le site des bases américaines fût choisi, les planificateurs militaires américains avaient insisté sur le fait que Gander, Botwood et les installations navales à St. John's soient inclus dans le territoire sous bail. Le Président avait opposé son veto à l'inclusion de Gander²¹ et il fut décidé que le port de St. John's était trop petit et trop congestionné pour servir de base navale américaine. Plus tard, un comité spécial de planification de l'armée formé en vue de recommander des sites de bases proposa que les États-Unis obtiennent le droit d'utiliser tous les ports, tous les mouillages et toutes les pistes d'atterrissage à Terre-Neuve, et une version modifiée de cette proposition fut insérée dans l'accord sur les bases cédées à bail.²²

La situation se compliqua davantage lorsqu'une garnison américaine de forces aériennes et terrestres fut affectée à Gander, sans consultation préalable avec le Canada ou Terre-Neuve au niveau politique et en dépit du fait qu'il y avait déjà des forces canadiennes en garnison. De tels incidents s'expliquaient sans doute par le désir des forces américaines de s'assurer que les endroits clés à Terre-Neuve étaient adéquatement protégés, mais ils avaient aussi tendance à alimenter les soupçons du Canada et de Terre-Neuve quant aux projets à long terme des États-Unis.

Le bastion de l'Atlantique

Les années 1941 et 1942 virent un grand accroissement des installations de défense à Terre-Neuve. Le Canada ajouta des pistes d'atterrissage et des casernes à Gander et à Botwood pour répondre aux besoins des Américains, pour recevoir un nombre sans cesse croissant de patrouilles aériennes et pour assurer le service transocéanique (dont il est question plus loin). Le Canada construisit également les bases aériennes de Torbay et de Goose Bay. Toutes deux entrèrent en service avant la fin de 1941. Au nom de l'Amirauté britannique le Canada construisit aussi une base navale à St. John's dont le port continua à fonctionner pendant la durée des travaux. La base fonctionnait à plein rendement à la fin de 1942. Les États-Unis commencèrent la construction de leurs bases vers le milieu de 1941, mais les aéroports (Argentina

²¹ Dziuban, Stanley W. *op. cit.* p. 166.

²² *Loc. cit.*